

D 2023-091

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 5 décembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 1er décembre 2022.

Présents : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA (ne prend pas part au vote), Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : /

Absents : /

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 1
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Vente école de la Combe – Parcelle AA-214.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°2023-005 en date du 3 janvier 2023, fixant en outre, le prix de vente de l'école de la combe pour une signature au plus tard au 31 décembre 2024.

Monsieur Le Maire expose :

- Les discussions avec ScienceExplo pour le devenir de ce bâtiment étant toujours en cours, la vente ne pourra intervenir qu'au 1^{er} septembre 2024
- La pris de vente avait été fixé à hauteur de 300 000.00 € (trois cent mille euros) "net vendeur"

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider cette vente (date et prix).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** prix de vente à hauteur de 300 000.00 € (trois cent mille euros) "net vendeur". Les frais éventuels d'agence immobilière et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire y compris tout compromis de vente et/ou acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH



Le secrétaire de séance,
Pascal GINOLLIN

